

Les interventions de la France dans le cadre du PFBC

- Financements depuis le SMDD de Johannesburg de 2002
 - 50 M€ prévus, 41 M€ engagés et une quarantaine en cours d'instruction
 - Au total, 80 M€ jusqu'en 2008
- Les 5 principes d'intervention de l'aide française au PFBC

1. Contribuer à améliorer la gouvernance sous-régionale

- Soutenir la détermination des Etats de la sous-région par un appui au SE de la COMIFAC
- Inscrire les actions dans le cadre du Plan de convergence de la COMIFAC

2. Apporter une assistance technique et renforcer les capacités

- Une quinzaine d'assistants techniques sous la coordination d'un conseiller régional
- Des actions de formation et d'information mises en œuvre par la facilitation française

3. Soutenir des projets pour le développement durable de la sous-région

- Des projets du FFEM et de l'AFD pour protéger la biodiversité et lutter contre la pauvreté :
 - soutien aux plans d'aménagement forestiers, certification de la filière et gestion des Aires Protégées et de leur périphérie avec les populations locales

4. Contribuer aux financements durables et innovants

- Financements de fonds fiduciaires (projet d'engagement de l'AFD dans le TNS)
- Contribution à la prise en compte du rôle des forêts dans les mécanismes de la convention climat (projet FFEM MDP, réflexion « déforestation évitée en cours,...)
- C2D Cameroun et perspectives RDC